



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°27

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

TITULAIRE du MARCHE

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine 15/17

rue René Cassin

74 240 GAILLARD

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

AOÛT 2026

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée
à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine – 15/17 rue René Cassin
74 240 GAILLARD

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 2 030 000 €HT
TVA (20%) : 406 000 €
Montant TTC : 2 436 000 € TTC

Montant du marché :	2 030 000 € HT	Initial
	2 103 992, 09 € HT	Après avenant n°1
	2 100 879, 39 € HT	Après avenant n°2
	2 101 442, 97 € HT	Après avenant n°3
	2 106 392, 97 € HT	Après avenant n°4
	2 130 187, 97 € HT	Après avenant n°5
	2 131 487,97 € HT	Après avenant n°6
	2 137 247, 97 € HT	Après avenant n°7
	2 204 545,84 € HT	Après avenant n°8
	2 213 693, 04 € HT	Après avenant n°9
	2 215 403, 04 € HT	Après avenant n°10
	2 225 575,04 € HT	Après avenant n°11
	2 259 445, 04 € HT	Après avenant n°12
	2 279 744, 84 € HT	Après avenant n°13
	2 285 904, 84 € HT	Après avenant n°14
	2 308 539,84 € HT	Après avenant n°15
	2 309 379,84 € HT	Après avenant n°16
	2 287 529,76 € HT	Après avenant n°17
	2 330 913,82 € HT	Après avenant n°18
	2 344 363,80 € HT	Après avenant n°19
	2 346 491,80 € HT	Après avenant n°20
	2 350 108,80 € HT	Après avenant n°21
	2 356 768,80 € HT	Après avenant n°22
	2 357 558,80 € HT	Après avenant n°23
	2 360 130,43 € HT	Après avenant n°24
	2 366 790,43 € HT	Après avenant n°25
	2 373 516,58 € HT	Après avenant n°26

Article 5 – Objet de l'avenant n°27

Le présent avenant n°27 a pour objet de substituer la prestation de peinture pliolithe poste 2-2-6-1 prévue en murs de locaux techniques par un traitement de surface des bétons des gradins du Gymnase afin que ceux-ci ne rejettent plus de poussières à terme.

La modification proposée s'élève à un montant de 1 859,06 € HT.

Cet avenant concerne les équipements sportifs et sera pris en charge à 100 % par la Communauté de communes.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°27

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	5 421	1 084,20	6 505, 20
Moins-values	3 561,94	712, 39	4 274, 33

Montant de l'avenant n°27	1 859,06	371,81	2 230,87
Evolution du montant du marché	+0,09 %		
Variation cumulée du marché	17,01 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°27

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°26	2 373 516,58	474 703,32	2 848 219, 90
Montant de l'avenant n°27	1 859,06	371,81	2 230,87

Nouveau montant du marché	2 375 375,64	475 075, 13	2 850 450,77
---------------------------	--------------	-------------	--------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°27

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1, R. 2194-2, R.2194-3, R.2194-7 et R.2194-8 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet

Article 10 – Annexes à l'avenant n°27

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 02-33

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A,

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le